

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 7 mars 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 19

Le sept mars deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Guylène SELIN

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 28/02/2024

Délibération n° 2024-11 Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture du CTM - Adoption du programme et du plan de financement - Demande de subvention à la Métropole de Lyon

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet a été étudié dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables et dans le souci de limiter l'impact écologique de la Commune. Il permettra également de réaliser des économies budgétaires à échéance de 7 ans (hors subvention). Par ailleurs, il s'inscrit pleinement dans la continuité des différentes actions engagées par la Collectivité pour limiter son impact écologique.

Les travaux pourraient débuter dès la rentrée 2024-2025 et être achevés d'ici à la fin de l'année 2024

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Objet	Montant HT
Dépenses	
Etude de faisabilité	3 550 €
Travaux	37 350 €
Maîtrise d'œuvre	10 000 €
Annonces légales	1 000 €
Impondérables	6 000 €
Total des dépenses	57 900 €
Recettes	
Métropole de Lyon	34 500 €
Autofinancement	23 400 €
Total des recettes	57 900 €

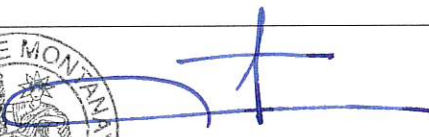
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le projet exposé ainsi que le planning et le plan de financement associés

Article 2 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2024

Article 3 : Charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière de la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'investissement des communes.

A Montanay, le 8 mars 2024

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 11/03/2024